<u>CONCOURS CONSERVATEUR TERRITORIAL DE BIBLIOTHEQUE EN</u> EXTERNE

Posté par: formations-concours Publiée le : 9/7/2008 10:23:48

Cadre d'emploi : A Â Le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothÃ"ques

Les conservateurs territoriaux de bibliothÃ"ques constituent un cadre d'emplois de catégorie A. Ils constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothÃ"ques. Ils sont responsables de ce patrimoine et du développement de la lecture publique. Ils organisent l'accÃ"s du public aux collections et la diffusion des documents à des fins de recherche, d'information ou de culture. Les catalogues de collections sont établis sous leur responsabilité.

Ils peuvent participer à la formation de professionnels et du public dans le domaine des bibliothÃ"ques, de la documentation et de I'information scientifique et technique. Ils exercent leurs fonctions dans les bibliothÃ"ques municipales classées et les bibliothÃ"ques centrales de prêt. Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans les bibliothÃ"ques contrà 'Iées ou services en dépendant.

Un arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé de la culture fixe sur proposition de l'autorité territoriale la liste des bibliothÓques mentionnées à l'alinéa précédent qui peuvent avoir plusieurs conservateurs, compte tenu de leur importance particuliÓre au regard des critÓres mentionnés audit alinéa. La liste indique le nombre d':emplois de conservateur territorial de bibliothÓques pouvant être créés.

Les conservateurs territoriaux de bibliothà ques ont vocation à occuper les emplois de direction.

Conditions générales de participation au concours

- Ãatre de nationalité française ou ressortissant communautaire ;
- jouir de ses droits civiques ;
- se trouver en position réguliÃ"re au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.Â
 Inscription et retrait de dossier

Pour obtenir un dossier d'inscription, vous pouvez :

- soit retirer un dossier d'inscription auprÃ"s d'une déIégation régionale ou du siÃ"ge du CNFPT.
- soit envoyer à I'une de ces déIégations une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe grand format, libellée à vos nom et adresse et affranchie à 1,75 euro ;
- soit télécharger le dossier d'inscription sur le site du CNFPT pendant sa période de retrait. Les conditions de participation au concours de conservateur territorial de bibliothÃ"que

Concours externe - être titulaire d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme de même niveau.

Concours externe ouvert aux éIà ves de I'École nationale des chartes

- avoir satisfait aux obligations de scolarité de la troisià me année de cette école

Les épreuves au concours de conservateur territorial de bibliothÃ"que Concours externe

Épreuves écrites d'admissibilité - Une composition sur un sujet d'ordre général relatif à la vie intellectuelle (durée 5 heures - Coefficient 2)

- Une note de synthà se établie à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés portant sur un sujet choisi lors de l'inscription (Lettes et arts, Sciences Humaines et sociales, Sciences juridique, économique et politique, Sciences exactes, Sciences de la nature et de la vie (durée 4 heures Coefficient 2)
- Traduction d'un texte en langue ancienne ou de langue vivante étrangÃ"re (durée 30 minutes Coefficient 1)

Épreuves orales d'admission - Une conversation avec le jury à partir d'un texte ou une citation tiré au sort (durée 30 minutes - Coefficient 1)

- Une épreuve de langue vivante étrangÃ"re ou un résumé et commentaire d'un texte scientifique ou administratif (durée 30 minutes - Coefficient 1)

Pour les candidats, éIà ves Chartistes - Un entretien avec le jury à partir d'un dossier comportant les titres et diplà mes détenus, un rapport des travaux du candidat et le relevé de notes du candidat (durée 30 minutes - Coefficient 1)

- Une conversation avec le jury sur les connaissances techniques et professionnelles (durée 30 minutes - Coefficient 2)

Le déroulement de la carriÃ"re de conservateur territorial de bibliothÃ"que Les candidats inscrits sur la liste d'admission à l'un des concours sont nommés élÃ"ves du Centre national de la fonction publique territoriale pour la période de leur formation initiale d'application de dix-huit mois.

À leur titularisation, les élÃ"ves sont nommés conservateur de 2e classe et peuvent accéder par ancienneté au grade de conservateur de 1re classe puis de conservateur en chef.